



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Réunion du Mardi 30 Avril 2019 au siège du District de la Gironde à Bruges

Présents : MM. Jean Bernard CHAUVIN (Président), Jean Marie BORDIER,

Entreprise : MM. Bernard CHARPENTIER, Jacky LANAU,

Foot Loisir : MM. Alain BOUCHERIE, Patrick BROUCA ; Jean-Claude POINTET, Jean-Marie CAILLE,

Futsal : MM Robert CURIDA, Serge DEMARQUE,

Excusés : MM. Luis GONCALVES, Alain BENTITOU.

FOOTBALL ENTREPRISE

COURRIERS ET COURRIELS REÇUS

Pris note des différents courriers.

INFORMATIONS :

La commission demande aux clubs qui utilisent la FMI d'établir un rapport en cas d'échec et que celui-ci doit être envoyé au service compétition sous 48 h. Ce qui évitera l'amende prévue par les textes.

En D1 Modification de date de Match

Journée 20 rencontre N° 52314.2 NOBI NOBI – UNION BX METROPOLE

Se jouera le 04 mai 2019

Journée 21 rencontre N° 52315.2 NOBI NOBI – PICHET

Se jouera le 07 mai 2019

En D2 Modification de date de Match

Journée 18 rencontre N° 52497.2 A2C SPORT - SPACIAL

Du 10 avril se jouera le 15 mai 2019

En D3 Modification de date de Match

Journée 20 rencontre N° 52598.2 CGI - LYONNAISE 2

Du 02 mai se jouera le 16 mai 2019

FOOTBALL LOISIR

COURRIERS ET COURRIELS REÇUS

Pris note des différents courriers.

Décision

La commission informe qu'elle prépare un courrier qui sera adressé à chaque club loisir pour faire des propositions sur la saison 2019 – 2020. Nous vous demandons de l'étudier et d'envoyer vos réponses avant le 15 juin 2019 aux services compétitions car il faudra que cela soit accepté en comité de direction.



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Information

Nous prenons acte de la décision de la commission de discipline concernant la rencontre PORTE ENTRE 2 MERS – US CENON.

Nous insistons de bien vouloir jouer les rencontres en retard aux dates de rattrapage fixées depuis le début de la saison à savoir :

24 05 2019

31 05 2019, dernier délai après match perdu.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongation tirs au but à la fin du temps réglementaire. Si cas exceptionnels (conditions atmosphériques, interruption prolongée d'éclairage électrique etc. ..) l'arbitre est dans l'impossibilité de terminer l'épreuve, le vainqueur sera désigné par tirage au sort après une attente qui ne saurait excéder au total 45 mn.

Pour tous reports de rencontres, les dirigeants doivent avertir le service compétition (competitions@gironde.fff.fr) 10 jours avant.

Rappel de l'article

Un club pourra demander la modification du jour de la rencontre à condition d'en faire la demande au club adverse 10 jours avant la date prévue de la rencontre. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande.

Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande

FOOTBALL FUTSAL

Les rencontres en retard sont toutes programmées.

La fin du championnat est prévue le 15 mai.

Le Président,
Jean-Bernard CHAUVIN